

La question qui se pose aux Canadiens maintenant est simple et relève de la justice fondamentale : quelle sera la position du Canada si Saddam Hussein ne se retire pas pacifiquement du Koweït et si le recours à la force devient nécessaire? Allons-nous continuer d'appuyer la coalition internationale ou allons-nous nous retirer de la scène et espérer que d'autres feront respecter les règles du droit?

Il y a dans cette Chambre des divergences d'opinion sur cette très importante question. Je respecte les opinions de tous les députés à ce sujet. Le gouvernement du Canada et moi-même, en tant que Premier ministre, avons longuement réfléchi à cette crise. Notre politique a été entièrement conçue de façon à parvenir à une solution pacifique. Mais si Saddam Hussein continue de faire fi de la volonté des Nations Unies, le Canada fera cause commune avec l'ONU dans les efforts pour l'expulser de force du Koweït.

Le Koweït peut nous paraître très loin géographiquement et culturellement, mais c'était aussi vrai pour la Mandchourie en 1931, l'Abyssinie en 1935 et la Tchécoslovaquie en 1938. On n'entendait guère parler de ces endroits dans les années 30, mais ils figurent aujourd'hui dans nos livres d'histoire comme des régions où ont eu lieu les événements qui ont conduit à la Seconde Guerre mondiale. Dans chaque cas, à cause de ce qu'un historien éminent a qualifié "d'attitude profondément pacifiste et d'insistance quasi doctrinaire sur la non-belligérance quelles que soient les circonstances", la Société des Nations a fermé l'oeil sur des actes d'agression et a ainsi fait payer au monde le prix de millions de vies humaines qui auraient été épargnées si la Seconde Guerre mondiale avait été évitée.

Ce qui se passe au Koweït influe directement et profondément sur les intérêts du Canada. Le Canada étant un pays relativement peu peuplé, ayant deux superpuissances comme voisins et ne jouissant lui-même que d'une capacité militaire restreinte, son intérêt le plus fondamental réside dans le maintien de l'ordre et du droit internationaux. L'ONU et sa charte sont des garants essentiels de la primauté du droit et du respect de l'intégrité des petits pays par leurs puissants voisins.

Les architectes des Nations Unies étaient déterminés à s'assurer, comme l'écrivit Lester Pearson en 1945, "qu'aucun agresseur ne pourra jamais plus asservir d'autres États les uns après les autres sans que les nations pacifiques du monde ne se mobilisent contre lui". Le but fondamental de l'Organisation des Nations Unies, comme il est mentionné à l'article 1 de sa Charte, est de "maintenir la paix et la sécurité internationales et, à cette fin, prendre des mesures efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autres ruptures de la paix". Mais sauf dans le cas de la Corée, l'ONU n'a jamais pu, en raison de la guerre froide, ni prévenir ni réprimer les agressions; et la crise de Suez, le Vietnam, l'Afghanistan et les guerres israélo-arabes sont autant d'exemples probants, parmi des douzaines d'autres conflits, de son impuissance à intervenir efficacement. Mais aujourd'hui, grâce à l'extraordinaire unanimité qui a accompagné la diminution des tensions Est-Ouest, notre génération peut maintenant exercer l'autorité qu'avaient